



Païement d'un appartement sans avoir les clefs

Par **thomy**, le **26/08/2015** à **20:10**

Bonjour,

Je suis étudiant étranger (nationalité européenne) et je n'avais pas de garant pour prendre un appartement. L'agence immobilière m'a donc proposé de faire une caution bancaire d'un montant de 8000 euros.

J'ai fait cette caution via l'agence bancaire LCL qui a mis plusieurs mois (lenteur du service) à la mettre en place. L'agence immobilière n'a donc pas voulu me donner les clefs de l'appartement, alors que le bail avait pris effet, car la caution n'était pas encore mis en place. Malgré que l'agence immobilière m'avait prévenu que cela pouvait prendre du temps, je trouve ça injuste d'avoir payé presque deux mois de loyer pour rien... De plus, ayant quitté appartement, l'agence immobilière a mis presque deux mois à signifié à la banque ma sortie des lieux pour que je puisse récupérer ma caution. Pensez-vous que je puisse demander le remboursement du loyer, sur cette période ou je n'avais pas les clefs ? et des intérêts moratoires sur le délai de remboursement de la caution bancaire ?

De son coté, la banque m'a signifié pouvoir me dédommager sur les commissions bancaires de la mise en place de la caution par son manque de rapidité qui m'a engendré des frais énormes.

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Thomas;